



KKB

« PAIX-PROSPERITE-PARTAGE »

ÉLECTION DU PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE D'OCTOBRE 2020

Conscient que toutes les citoyennes et tous les citoyens de notre pays ont le droit de s'organiser pour prendre en main leur destin,

Conscient que les ivoiriennes et les ivoiriens, jeunes et vieux, de toutes confessions religieuses, origines et classes sociales confondues disposent de compétences, de capacités et d'ingéniosité pour faire face aux nombreux problèmes de développement,

Conscient de leurs rôles et de notre responsabilité dans la construction d'un avenir meilleur répondant à leurs aspirations légitimes de bien-être individuel et collectif,

Conscient du fait que l'union, l'entente et la solidarité sont le gage d'une bonne intégration dans la nouvelle société ivoirienne qui va se bâtir et dans la communauté internationale en mouvement,

Les citoyens, ivoiriennes et ivoiriens, de quelques origines sociales, professionnelles, religieuses que ce soit, doivent maintenant prendre une part active à la construction de la nation ivoirienne,

Convaincus et éclairés sur nos responsabilités politiques et morales devant la déliquescence de notre société embrigadée par une génération obnubilée par la seule lutte et conservation du pouvoir et ce, au détriment de l'intérêt général, incapable de promouvoir une société de paix, d'équité et de justice,

Nous avons décidé, en toute liberté, de nous porter candidat pour le compte de tous, à l'élection du Président de la république du scrutin d'octobre 2020.

Le but essentiel de notre candidature est, de nous émanciper, ensemble, des errements actuels d'une caste politique et d'instituer désormais comme références les valeurs d'une démocratie participative. Ces valeurs permettent au citoyen de véritablement participer à la construction d'un cadre de vie nouveau pour l'épanouissement de tous.

Nous entendons par démocratie participative le citoyen qui est consulté, qui s'exprime, qui participe et qui pour finir contrôle la gestion commune du bien public.

Nous sommes convaincus, de par l'écoute des populations que notre projet de société hardi va permettre de conquérir avec l'aide de tous les ivoiriens mobilisés, le pouvoir d'Etat, l'exercer en recherchant la **PAIX**, la **PROSPERITE** en vue de **REDISTRIBUER** équitablement les fruits de la croissance. Car, rappelons-le, pendant que l'indice mondial de pauvreté fluctue autour de 10%, en Côte d'Ivoire, la moitié de la population vit en deçà du seuil de la pauvreté.

Nous marquons notre ferme engagement à faire la promotion des valeurs de la démocratie participative en invitant la majorité des citoyennes et des citoyens, animés par la volonté du changement des mentalités, des comportements et des pratiques, à **PARTAGER** notre conviction car l'heure de ce changement a sonné.

Nous encourageons chacun et chacune, où qu'il se trouve sur le territoire national et quelque soit sa condition, à en prendre conscience et à prendre en charge son avenir et celui de ses proches. C'est ainsi, nous le croyons, que nous serons en mesure de créer ensemble les conditions de naissance de l'Ivoirien nouveau, tel que conçu à l'origine reposant en particulier sur les valeurs morales et éthiques, de la compétence et du mérite.

Pour ce faire, et pour que cela soit explicite pour tous, nous synthétisons cette vision autour de 7 R :

- 1- Rassemblement, dialogue et réconciliation (lutter contre la récurrence et la recrudescence des conflits interethniques, et favoriser le retour de la confiance entre les habitants de la Côte d'Ivoire);
- 2- Réformes politiques et institutionnelles (valorisation de la démocratie participative, séparation des pouvoirs);
- 3- Relance économique post Covid-19 (plan marshal de relance, professionnalisation du secteur informel, dynamique de l'entreprenariat, lutte contre le chômage par des emplois sécurisés);
- 4- Redynamisation de notre politique diplomatique (défi de rayonnement politique et diplomatique, instauration d'un climat de confiance dans les échanges);
- 5- Réorganisation de l'administration publique (...);
- 6- Redistribution des richesses (priorité à l'intérêt général, réduction du taux de pauvreté)
- 7- Renouveau sociétal (il est traversé par les tendances du moment, notamment le digital, l'écologie, l'environnement, le développement durable, l'éducation aux droits humains et à la citoyenneté et la promotion du genre, redonner goût au travail).

La réalisation de cette stratégie sera basée sur des objectifs SMART (Spécifique, Mesurable, Atteignable, Réaliste et Temporel) vérifiables par tous les citoyennes et citoyens avec la responsabilisation des personnes ressources par missions, par moyens et par résultats.

L'approche de la démocratie participative que nous prônons diffère de la démocratie représentative conflictogène et qui est génératrice de violence telle qu'elle est pratiquée depuis vingt (20) ans. C'est une alternative pour la correction des failles, des insuffisances et des manquements de la démocratie représentative par la participation et le contrôle accru des populations à la gestion commune du bien public. Ainsi, est déclinée la vision englobante, structurante et inclusive d'une Nation nouvelle basée sur la force d'un système social et politique équitable avec des compétences humaines capables de réaliser notre projet de société.

La démocratie participative devrait nous faire comprendre que la République est notre bien commun. Elle repose sur des piliers principaux dont l'école, la santé, l'entreprise, la famille, la sécurité, etc... Notre priorité est aujourd'hui de mettre fin aux pratiques actuelles pour les rebâtir et les fortifier. Toutes nos politiques iront dans ce sens. Nous prendrons toutes les mesures nécessaires pour y parvenir. Nous proposons une offre politique et sociale basée sur des enjeux : le plein-emploi et le pouvoir d'achat, la restauration de l'autorité de l'État et la garantie de la sécurité des Ivoiriens et des biens sur l'ensemble du territoire national, l'équité entre tous les citoyens, le renouvellement et la modernisation de la vie publique, etc...

Au-delà, nous prenons l'engagement devant le peuple ivoirien de révolutionner la manière de gouverner en inscrivant le peuple au cœur d'un système inclusif que nous traduisons par trois mots clés qui constituent notre slogan de campagne : « PAIX - PROSPERITE - PARTAGE ».

1- REVISION CONSTITUTIONNELLE ET INSTITUTIONNELLE

Dès notre avènement au pouvoir, nous nous engageons à nous attaquer à la Constitution soit pour des modifications, des suppressions d'articles et aussi des innovations afin d'éviter l'ankylose et la stase. Ce tableau ci-dessous résume en partie les actions à mener dans ce sens.

Modifier	Supprimer	Nouveau
6 - 7 - 8 - 11 - 13 - 20 - 62 - 67 - 100 - 116 - 128 - 129 - 130 - 139 - 145 - 150 - 153 - 170 - 177	156 - 157 - 158 - 159 - 160 - 161 - 162 - 165 - 166 - 167 - 168 - 169 - 175 - 176	2 - 3 - 10 - 17 - 18 - 19 - 28 - 55 - 95 - 172 - 173

2- REFORME DE L'ADMINISTRATION PUBLIQUE

Il nous faut rationaliser le personnel de l'Administration publique, par une révision des organigrammes et la standardisation organisationnelle des structures étatiques. Ainsi on aura :

25 Ministères ;

Cabinet du Ministre, 25 personnes au maximum (Dir Cab, conseillers, etc.)

5 services rattachés (Audit et Inspection, SG, Affaires juridiques, Communication & RP, Finance) par Ministère

8 directions centrales et générales maximum par Ministère

13 Directions régionales de Ministère (sauf les Ministère de la Défense, sécurité, des Affaires étrangères, du Budget, de la justice, de la Communication, des collectivités, du Plan et de l'Audit) par Région et 13 Directions Départementales de Ministère par Département

1368 Directions Départementales et 406 Directions régionales pour l'ensemble des Ministères

40 EPA (Etablissement Public Administratif) au lieu de 58 actuellement

17 EPIC (Etablissement Public à caractère Industriel et Commercial) au lieu de 23 actuellement

8 Structures assimilées aux EPN (Etablissement Public National) au lieu de 19 actuellement

Ce découpage précis permet de mieux cerner le besoin en personnel, aussi et surtout, il permet une meilleure gestion des carrières. Ainsi on aura pour chaque Ministère, le Cabinet (25 personnes au maximum), 5 Responsables de services centraux, 8 Directeurs centraux ou généraux (maximum), 16 Directeurs régionaux, 108 Directeurs départementaux.

3- REFORME DE L'EDUCATION

La réforme des curricula avec une augmentation substantielle des temps d'apprentissage et du poids d'apprentissage des matières.

La contraction du cycle préscolaire en deux années.

L'adoption de la semaine de 04 jours pour le préscolaire et le primaire (suppression du mercredi).

L'adoption d'un calendrier de 37 semaines pour 28 heures d'apprentissage par semaine pour le Primaire.

La construction de 3000 classes pour le Préscolaire et 3000 pour le Primaire chaque année.

La construction de 7000 classes chaque année pour le secondaire.

La réforme de l'examen du BAC avec la prise en compte des notes des classes de premières et terminales.

L'instauration d'une passerelle unique enseignement général et enseignement technique en fin de classe de 5^{ème}.

L'introduction des Tic et de l'entrepreneuriat.

La réduction des filières de l'enseignement technique.

La création de trois (03) établissements techniques par District avec spécialisation sur les ressources naturelles des Districts (Gestion administrative (Abidjan) - Tourisme (Man) - Cuirs (Korhogo), etc.).

Tous les experts en Education conviennent aujourd'hui que les performances d'un système éducatif ne se mesurent pas seulement au nombre d'enfants scolarisés et à la part du P.I.B consacrée au secteur de l'Education, mais plutôt au rapport entre le nombre de ceux qui accèdent à l'école et le nombre de ceux qui en sortent avec succès.

1- Enseignement préscolaire

Nos propositions directes :

La création de 3000 classes préscolaires chaque année de 2022 à 2025. Soit 9000 classes en trois années.

Le cursus préscolaire devra être effectué en deux années. Soit de 4 à 5 ans et 5 à 6 ans. Les recommandations et avis de divers experts sur la petite enfance indiquent que cette période est la mieux indiquée pour l'apprentissage préscolaire. Cette réduction du temps de parcours représente un gain financier pour l'Etat et les parents d'élèves.

L'année scolaire est fixe et est de 32 semaines effectives, 16 heures d'activités par semaine et 4 jours par semaine. Septembre à Mai.

La réforme des curricula selon les nouveaux temps d'apprentissage.

Chaque école préscolaire devra disposer d'un minimum de deux (02) assistantes maternelles (vrai relais d'information sur la situation sociale des écoliers) en plus des enseignants.

2- Enseignement Primaire

Nos propositions directes :

Nous proposons le passage à 37 semaines de cours (1ère semaine de septembre à la 1ère semaine de juillet, voir modèle calendrier en annexe). 7 heures par jour sur 4 jours dans la semaine. La suppression de la journée du mercredi.

3- Enseignement secondaire

PREMIER CYCLE DE L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE

Nos propositions directes :

L'enseignement de la Philosophie dès la classe de 2nd

Le maintien de EDHC pour les classes du second cycle du secondaire général

Le renforcement des TIC et de l'Entrepreneuriat dès la classe de 6^{ème}

4- Enseignement secondaire Technique

Réduire les filières de formation aux principaux domaines d'activités suivants :

- Agriculture - Pêche

- Hygiène et sciences sociales
- Bâtiment
- Electricité - Electronique
- Bois
- Mécanique
- Hôtellerie - Tourisme
- Textile et cuirs
- Informatique - NTIC
- Gestion administrative
- Transport - transit
- Mines

Créer 3 établissements par région, principalement pour les 31 régions, avec une capacité d'accueil de 2000 élèves par établissement.

5- Enseignement supérieur

Dans le souci véritable de mener des actions concrètes pour l'amélioration de notre politique d'Enseignement supérieur, nous proposons de :

Chaque District (14) du pays doit bénéficier au minimum d'une Université et ou d'une grande école ;

Intégrer véritablement le numérique dans le fonctionnement pour accroître l'offre d'accès ;

Permettre la diffusion de certains enseignements par des personnes du secteur privé ;

Institutionnaliser la formation pédagogique des enseignants du supérieur ;

Rendre obligatoire l'enseignement de l'entrepreneuriat dans tous les domaines de formation ;

Augmenter et améliorer l'efficacité des aides financières aux étudiants par la mise en place d'un mécanisme unique d'attribution et d'alignement au coût réel de vie ;

Renforcer les mesures fiscales incitatives à la 1ère embauche du jeune diplômé ;

4- SECTEUR SANTE

Ainsi, face aux différents défis permettant de rétablir la confiance entre les citoyens et le système de santé, nous proposons :

La mise en place d'une carte sanitaire simpliste suivant le découpage de l'administration territoriale

- 1 ESPC dans chaque localité villageoise (8 518)
- 1 HG dans chaque département (105, hors Abidjan et Yamoussoukro)
- 1 CHD dans chaque District (12 Districts, hors Abidjan et Yamoussoukro)

L'octroi de bourses d'études pour spécialisation aux étudiants en fin de cycle et aussi aux praticiens établis

L'augmentation de 20% chaque année de la capacité d'accueil et de production des centres de formation

5- SECTEUR ENERGIE

Ainsi nous proposons principalement :

Accroître la capacité de production par la construction de centrales solaires de 100 MW. Le pays dispose d'un ensoleillement moyen de 6 heures par jour avec 4 à 5 kWh/m²/j. Le GHI moyen est de 2077 kWh/m².

Accroître la capacité de production par la construction de centrale de biomasse (palmier à huile, cacao, anacarde, coton, etc.) de 115 MW (5 x 23 MW) ;

Accroître la capacité de production par la construction de centrales au biogaz (produit à partir de déchets ménagers) d'une capacité de 85MW ;

Accélérer l'accès à l'électricité pour converger vers une couverture quasi-universelle (95%) de la population rurale par la construction d'environ 4 000 km de lignes électriques et la mise en place de 60 postes de transformation haute tension.

6- SECTEUR HYDRAULIQUE

Ainsi nous préconisons pour ce secteur :

Construction de nouveaux réseaux de distribution (équipements et branchements, pose de canalisations, etc.)

Construction de château d'eau dans le cadre de l'hydraulique urbaine

Construction de HVA et HV avec les normes de 1 HVA pour 2000 habitants et 1 Pompe MH pour 300 habitants

7- SECTEUR TRANSPORT

Réhabilitation, aménagement et construction des infrastructures routières

Partenariat privé entreprise publique et conseils régionaux et districts pour création de lignes inter villes

Instauration de Coopérative de transporteurs privés pour incitation au renouvellement du parc et formation des acteurs privé du secteur

Digitalisation des flux

Augmentation forte de l'offre publique sur la ville d'Abidjan et instauration d'offres publiques sur tout le territoire national

8- SECTEUR HABITAT ET LOGEMENT

Face à ce grand défi, nous proposons :

Construction de 100 logements (88 M² de surface habitable) par département pour 106 départements hors Abidjan et 10 000 logements pour Abidjan chaque année à partir de 2022

Plafonnement des coûts des loyers en fonction de leur classification et de leur situation géographique

Régime fiscal spécifique pour les constructions en location-acquisition longue durée (15-20 ans)

SECTEUR AGRICULTURE ET RESSOURCE HALIEUTIQUES

Nous proposons donc :

L'amélioration des systèmes d'irrigations innovants par l'énergie solaire ;

La promotion d'entreprises agricoles de taille moyenne, mais modernes et dirigées par des paysans de type nouveau ;

L'incitation et le contrôle du débarquement effectif de plus de 30% des captures de pêche des thoniers non nationaux sur le sol ivoirien

9- EMPLOI

Le principal défi est d'assurer un emploi de qualité pour tous. Aussi nous proposons de :

Sécuriser l'espace professionnel de l'emploi indépendant et l'auto-emploi

Favoriser l'insertion professionnelle des jeunes par l'entrepreneuriat

Promouvoir l'accès et l'utilisation de nouvelles technologies par les exploitants agricoles

10- ECONOMIE - BUDGET - FISCALITE

Ainsi nous proposons entre autres mesures :

Adopter un numéro d'identification unique pour les personnes physiques et l'immatriculation de tous les agents économiques

Alléger la complexité administrative et fiscale pour les TPE-PME

Inciter le secteur informel à régulariser sa situation et ainsi élargir l'assiette fiscale qui demeure trop basée sur la consommation.

Instaurer une aide à l'embauche du premier salarié pour les TPE

Exonérer de cotisation pour l'embauche de jeunes (max 27 ans) en CDI

Instaurer trois taux différenciés pour l'IS : 15% pour les TPE, 20% pour les PME et 24% pour les grandes

Instaurer un taux réduit de TVA de 9% pour la Restauration

Supprimer la taxe pour le développement touristique (TDT) pour l'activité restauration

Augmenter le taux normal de TVA de 2 points pour les produits de luxe

Augmenter de 10% l'impôt sur le revenu tiré de valeurs mobilières

Adopter une taxe unique de 5% pour le matériel solaire

Augmenter les prélèvements sur les jeux, l'alcool, le tabac et les activités polluantes

Augmenter les impôts sur les successions les plus importantes

Exonérer les plus-values de cession des actions et parts sociales des PME-PMI après 7 ans

Réduire l'impôt des particuliers jusqu'à 30% pour tout investissement dans une PME, jusqu'à 50 millions de FCFA d'investissement pour un couple.

Actualiser le registre des valeurs cadastrales en vue d'augmenter les recettes fiscales issues

Réserver 55 % des marchés publics aux entreprises dont le capital est à plus de 51% détenu par les nationaux

Rénover le contrat de travail et Sécuriser la rupture du contrat en plafonnant les indemnités de fin de contrat.

Instaurer un quota maximum de contrats précaires (Turn-over CDD et stage) dans les entreprises : pas plus de 10 % de contrats précaires dans les PME, pas plus de 5 % de contrats précaires dans les grandes entreprises.

Soumettre les avantages accessoires et les indemnités versées par l'employeur à l'impôt sur le revenu des personnes physiques

Inciter à la création dans tous les départements de coopératives d'investissements locaux, permettant d'investir son argent dans des projets locaux.

Défiscaliser les investissements et les salaires dans le domaine sportif

Procéder à une évaluation plus systématique des risques avant de décider d'engager un contrôle fiscal, et supprimer les contrôles automatiques. Augmenter le nombre de contrôleurs.

Renforcer les systèmes de contrôle interne et les actions disciplinaires au sein de l'administration fiscale.

Améliorer la transparence des décisions administratives en permettant aux contribuables de consulter leur dossier fiscal, en publiant tous les décrets et textes d'application et en rendant publics les jugements qui établissent des précédents.

Réexaminer les incitations fiscales, si des aides à l'investissement sont octroyées, elles doivent l'être de façon large et bénéficier à toutes les entreprises, en privilégiant les crédits d'impôt au lieu des exonérations fiscales.

DIPLOMATIE - TOURISME - ARTS & CULTURES

DIPLOMATIE - AFFAIRES ETRANGERES

« Faire de la diplomatie un véritable instrument de mobilisation des ressources au service du développement »

Réalisme politique, impératifs économiques, valeurs démocratiques et droits de l'homme seront les principaux axes de travail de la diplomatie ivoirienne. Pour cela, on aura :

Meilleure formation des diplomates dont beaucoup ne sont pas bilingues

Renforcement des relations Eco diplomatiques avec les pays occidentaux et le groupe des BRICS

Mobilisation des expatriés (Diaspora) pour transfert d'expérience des ressources accumulées

Organisation de stages entrepreneuriaux pays (600 jeunes pour quatre-vingt-dix jours chaque année)

Organisation de la semaine économique, touristique et culturelle dans chaque ambassade

11- TOURISME

Pour développer le secteur, nous proposons :

L'accroissement des capacités d'hébergement

L'aménagement de sites touristiques

La création des pôles (6 pôles) régionaux du tourisme (PRT) pour valoriser le patrimoine culturel de chaque région du pays.

L'amélioration de la visibilité et de la compétitivité des destinations touristiques du pays

La mise en œuvre de mesures incitatives à l'investissement dans le secteur

La mise en place de deux taux de TVA (15% pour l'hébergement et 9% pour la restauration)

La multiplication des événements culturels au niveau national

Promouvoir le tourisme intérieur

12- ARTS ET CULTURE

Nous proposons :

Réhabilitation des musées et autres lieux de mémoire sur l'ensemble du pays

Lancer avec l'UEMOA et la CEDEAO, un musée de la culture ouest-africaine à Yamoussoukro. Il s'agira de créer, un lieu qui rassemble, dans une présentation régulièrement renouvelée, des œuvres d'art en provenance des pays de la zone, témoignant de la richesse et de la diversité de l'histoire de l'art de la zone, et de la force de ses artistes.

13- JUSTICE

Nous proposons :

Réforme de la carte judiciaire (1 Cour d'Appel par District territorial, 2 Cour d'Appel pour Abidjan et 1 Tribunal de Première Instance par chef-lieu de région et 1 section détachée par chef-lieu de Département)

Accroître le nombre du personnel

Améliorer les droits de la défense au niveau des procédures

Aligner le mode de nomination des magistrats du parquet sur ceux du siège

Promouvoir les modes alternatifs de règlements des litiges et les alternatives à l'incarcération

Informatiser le système judiciaire et pénitentiaire (traitement chronologique des affaires, délai de traitement, enregistrement automatique, interconnexion informatisée entre services centraux et établissements, facilitation recherche documentaire)

Création de la maison juridique dans chaque Département pour renforcer l'information et l'assistance judiciaire des personnes les plus vulnérables

Construire, réhabiliter et équiper les Maisons d'Arrêts et de Correction

Sensibilisation des populations au respect des Droits de l'homme

Amélioration de la protection des droits des enfants - instaurer un Code de l'Enfant

Amélioration des conditions de vie des détenus

Institution d'objectifs drastiques en matière de durée de jugement des affaires commerciales

Valoriser la justice transitionnelle par l'intégration des juridictions traditionnelles.

14- PROTECTION DES PERSONNES ET DES BIENS

« Rebâtir une Armée Républicaine et professionnaliser nos Forces de Défense et de Sécurité »

Nos propositions sont :

Restructurer, former et équiper les services de renseignement de manière à favoriser, les renseignements de surveillance du territoire en lieu et place du renseignement politique exclusif

Rendre une totale fonctionnalité des instituts de formation et centres d'instructions (EFA, EMPT, etc.)

Renouvellement des équipements

Généraliser la vidéo protection (2000 caméras pour le District d'Abidjan et Yamoussoukro et 10 caméras minimum par chef-lieu de département)

15- PROTECTION SOCIALE ET SOLIDARITE

« Plus de justice sociale »

Nous proposons :

Faire passer le Salaire Minimum Interprofessionnel Garanti (SMIG) de 60 000 à 75 000 FCFA
Ramener le taux de cotisation des salaires soumis à cotisation à 12% (60% employeur - 40% salarié)

Faire passer l'Allocation familiale mensuelle par enfant de 2500 à 5 000 FCFA

16- ENVIRONNEMENT - EAUX & FORETS

Nous proposons:

Appliquer un Taux de TVA réduit sur les produits biologiques

Appliquer le principe « pollueur - payeur »

Mettre en place un programme d'urgence pour les parcs nationaux et les réserves

Disposer d'un schéma directeur d'assainissement pour chaque Département. Seules 7 villes (Abidjan, Bouaké, Yamoussoukro, Daoukro, Daloa, Gagnoa, San Pédro) en Côte d'Ivoire disposent de schémas directeurs d'assainissement.

17- DECENTRALISATION ET DEVELOPEMENT RURAL

« Elever le niveau de l'offre territoriale »

Nous proposons :

Un mécanisme simple, moderne, fiable et performant permettant une gestion transparente, efficace et efficiente des ressources budgétaires affectées aux collectivités territoriales.

18- COMMUNICATION - MEDIAS & TIC

Nous proposons:

Élaboration de stratégies numériques et schéma directeurs de développement des TIC dans tous les secteurs de l'Administration publique

Accélérer l'informatisation, l'archivage numérique et la dématérialisation dans l'administration publique

Créer une grande école de cyber sécurité à vocation sous-régionale.

Stimuler la création d'entreprises TIC

Apporter un appui financier aux entreprises en démarrage

19- SPORTS

Notre plan pour le développement du sport sera axé sur les actions suivantes :

Création d'une université de sport

Octroyer une subvention consistante aux différentes fédérations

Construire, dans un programme d'urgence les installations sportives de type 1 par région et de type 2 par département.

Créer des écoles spécialisées à l'intérieur de l'INJS devant contribuer à la structuration et au développement de l'élitisme sportif

Développer à l'échelle intercommunale les liens entre les établissements scolaires et les clubs sportifs.

Instaurer la défiscalisation en double des charges de sponsoring en faveur des fédérations sportives.